

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JANVIER 2020**



La séance est ouverte à 19h. sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Liliane MASNADA ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Maxime MALJOURNAL ; Christine BRUYAT ; Henri DUCARRE ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Isabelle KOUDOUVOH.

**Absents excusés** : Adeline DEBREUILLE (procuration à Evelyne REY).  
Yves WITKOWSKI (procuration à Georges GERIN).

**Absents** : Christelle DUCHATEAU.  
Gérard CHAPOT.

Jacqueline ROSSI et Maxime MALJOURNAL sont nommés secrétaires de séance.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2019.**

Christine BRUYAT demande à rajouter un élément au point n°2, « SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019 ». Elle indique avoir dit qu'elle était d'accord avec Gérard CHAPOT concernant l'attribution d'une subvention de 160 € à la Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Culoz-Grand-Colombier et non pas une subvention de 120 €.

Suite à cette modification, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2. ATTRIBUTION DE MARCHÉ LOT 1B POUR LES TRAVAUX DE L'ECOLE DES PELANDS.**

Suite à la décision prise lors du conseil municipal précédent, un nouvel appel d'offres pour le lot 1B du marché de restructuration de l'école des Pelands a été lancé.

Deux entreprises ont répondu à celui-ci :

- l'entreprise FAVIER pour un montant de 55 003 € HT.
- l'entreprise VINCENT TP pour un montant de 76 904 € HT.

Le montant de l'offre déposée par l'entreprise FAVIER étant relativement bas par rapport à l'estimation du DCE, des précisions ont été demandées par l'économiste. Il en ressort que l'offre de l'entreprise FAVIER correspond tout à fait au cahier des charges.

Après classement des 2 offres reçues par l'économiste, l'entreprise FAVIER est la mieux-disante.

Le Maire propose de retenir cette entreprise pour le lot 1B pour un montant de 55 003 € HT.

Il précise que tous les lots sont pourvus pour un montant total de 941 315 € HT et une estimation de 998 000 € HT. Cela engendre une économie de 56 685 €.

Le Maire remercie Liliane MASNADA d'avoir voulu relancer un appel d'offres pour ce lot.

Vote : accord à l'unanimité.

**3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020.**

Le Maire rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales qui l'autorisent à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement en attendant le vote du budget (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).

Il donne lecture de la proposition d'engagement de crédits suivante :

## **Budget Général :**

<b>Chapitre ou article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP+DM 2019</b>	<b>25%</b>
165 (Chap. 16)	Dépôt et cautionnement reçus	3 000 €	750 €
20	Immobilisations incorporelles	40 300 €	10 075 €
204	Subventions d'équipement versées	3 000 €	750 €
21	Immobilisations corporelles	78 350 €	19 587 €
23	Immobilisations en cours	1 282 500 €	320 625 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 407 150 €</b>	<b>351 787 €</b>

## **Budget Eau et Assainissement :**

<b>Chapitre ou article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP+DM 2019</b>	<b>25%</b>
20	Immobilisations incorporelles	700 €	175 €
21	Immobilisations corporelles	40 000 €	10 000 €
23	Immobilisations en cours	15 000 €	3 750 €
	<b>TOTAL</b>	<b>55 700 €</b>	<b>13 925 €</b>

Les sommes proposées s'ajoutent aux restes à réaliser et ne sont inscrites que pour régler des dépenses nouvelles d'investissement qui pourraient intervenir avant le vote des budgets 2020.

Christine BRUYAT demande si ces dépenses vont obligatoirement être réalisées. Le Maire répond que non. Il s'agit de sommes inscrites au cas où il y aurait de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote des budgets. Concernant les dépenses comme les travaux de l'école ou le PLU, celles-ci sont inscrites en restes à réaliser et ne font donc pas partie de cette délibération. Il précise que les dépenses de fonctionnement sont automatiquement engagées à hauteur de 50% du budget de l'année précédente, sans avoir recours à une délibération.

Vote : accord à l'unanimité.

## **4. PROGRAMME DE TRAVAUX 2020 EN FORET COMMUNALE.**

Le Maire rappelle que l'ONF s'occupe de l'entretien de la forêt communale et que chaque année, un programme de travaux est proposé.

M. BARGOT, interlocuteur de l'ONF, propose pour 2020 des travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles sur les parcelles n° 5 et 6 pour un montant H.T. de 2 090 €.

Henri DUCARRE précise que ceux-ci sont nécessaires pour préserver les nouveaux semis.

Vote : accord à l'unanimité.

## **5. MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN.**

M. le Maire rappelle que chaque élu a eu avec sa convocation le courrier et la proposition de motion de soutien à « la filière vin » envoyés par les Syndicats du Vin du Bugey suite à la mise en place d'une taxation de 25% sur les vins français expédiés aux Etats-Unis. Cette taxation risque de mettre en difficulté financière la filière vinicole de toute la France. La décision des Etats-Unis est légale dans le cadre du conflit sur des subventions illégales accordées à Airbus pendant de nombreuses années.

La motion de soutien demandée est faite dans le but de demander au Président de la République Française :

De faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA (Google, Amazon, Facebook et Apple) » en vue de trouver un compromis à l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE).

De reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

- Maxime MALJOURNAL indique que dans cette motion, les Syndicats du Vin du Bugey souhaitent trouver un compromis sur la taxation des « GAFA » avec, dans un premier temps, la suspension provisoire de la taxe « GAFA » et une mise en place d'une indemnisation des exploitations viticoles touchées par les représailles américaines. Il indique qu'il appartient à chacun de savoir si les GAFA doivent être taxés ou non. Pour sa part, il estime que les « GAFA » doivent être taxés et que cela ne doit pas être mis dans la balance. Ensuite, ils demandent tout de suite une indemnisation alors que rien n'est encore fait. Pour ces 2 raisons, Maxime MALJOURNAL votera contre la motion.

- Philippe REVEL indique qu'un arrangement a d'ores et déjà été trouvé.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote pour adopter la motion de soutien à la filière vin : 3 pour (Georges GERIN, Christine BRUYAT, Yves WITKOWSKI) et 8 contre (Jacqueline ROSSI, Philippe REVEL, Maxime MALJOURNAL, Liliane MASNADA, Henri DUCARRE, Florent PAILLÉ, Evelyne REY, Adeline DEBREUILLE) et 1 abstention (Isabelle KOUDOUOVOH).

La motion de soutien à la filière vin est donc rejetée.

## **6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

1°) Maxime MALJOURNAL souhaite savoir s'il est possible de revenir sur le point n°4 du conseil municipal précédent au cours duquel la commune avait donné un accord de principe à un propriétaire qui demandait l'accès à sa parcelle par le parking de l'école. Il rappelle que le conseil municipal avait voté favorablement sous certaines conditions. Après réflexion, Maxime MALJOURNAL pense que la commune devrait refuser la demande d'accès par le parking de l'école car cela risque de bloquer un éventuel projet sur cette parcelle (terrain de sport pour l'école ou autre...).

Le Maire indique que la demande de Maxime MALJOURNAL sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

2°) Planning des travaux de l'école des Pelands : le Maire indique que Liliane MASNADA, Jacqueline ROSSI, M. COHARDY (Agence d'Ingénierie01) et lui-même ont rencontré le géomètre lundi matin.

Il rappelle qu'un recours au Tribunal Administratif a été lancé par un artisan non retenu pour le marché. Un avocat, missionné pour représenter la commune, a déposé un mémoire au Tribunal Administratif qui siègera le 4/02/2020 afin de donner ses conclusions. Tant que celles-ci n'ont pas été transmises, il n'est pas possible de notifier le planning de travaux aux entreprises et donc de démarrer le chantier. Si la décision du Tribunal Administratif est favorable à la commune, la notification du démarrage des travaux pourra être lancée à partir du 15/02/2020 avec une installation de chantier pendant les vacances scolaires de février.

Le Maire indique que cela n'est qu'hypothèse et que tant qu'il y a un recours, rien ne peut être fait.

3°) Camping lac de Virieu le Grand :

Le dossier d'assainissement du « camping lac » a été envoyé à la Police de l'Eau. Après analyse des documents, celle-ci a demandé des analyses complémentaires. D'après le bureau d'étude et le service d'Ingénierie01, en charge du dossier, les analyses sont en partie dans le rapport initial mais insuffisamment détaillées. Le lancement de nouvelles analyses entraînerait une année d'étude supplémentaire. La municipalité a donc décidé de ne pas lancer ces analyses pour l'instant.

Le Maire a rencontré le bureau de la CC Bugey Sud le 17/12/2019. Il a transmis la délibération du conseil municipal indiquant que la commune ne reprenait pas la compétence « camping lac » dans

l'état actuel des choses. Il a également transmis le projet de la Société Camping-Car Park. Il a été conclu que la gestion restait à la CC Bugey Sud. La Commission Tourisme de la CC Bugey Sud a validé l'aménagement d'une zone de loisirs et d'une zone d'accueil de camping-car. Le Maire remet au conseil le courrier du Président de la CC Bugey Sud indiquant que la commune restait associée au dossier si elle le souhaite.

Christine BRUYAT demande ce que signifie le terme du courrier : « démantèlement du camping ». Le Maire répond que cela signifie un réaménagement du camping et pas forcément une démolition des bâtiments.

Christine BRUYAT indique que dans le courrier il est question de démolition pour la cabane à bateaux. Le Maire répond que c'est le cas et qu'un plongeur normalisé et sécurisé sera installé à la place.

Christine BRUYAT demande si ces changements ont été actés en conseil communautaire.

Le Maire répond que ce sera fait au prochain conseil communautaire et que si ce n'est pas le cas, il en fera la demande.

La CC Bugey Sud s'est engagée à faire, cette année encore, un budget annexe « camping lac ».

4°) Le Maire informe qu'il y aura un ou deux conseils municipaux d'ici la fin du mandat, notamment pour valider l'arrêt du projet de révision du PLU afin de le présenter aux « Personnes Publiques Associés » (Préfecture, Etat, Chambre d'Agriculture, SCOT, etc.) qui auront 3 mois pour faire leurs remarques. Le PLU sera ensuite mis à enquête publique.

5°) Le Maire, en accord avec Liliane MASNADA, propose de voter les budgets primitifs communaux avant la fin du mandat. Cette proposition est faite suite à une information qui indique que les communes à partir de 1000 habitants, si elles ne votent pas les budgets avant la fin du mandat, devront, après mise en place du nouveau conseil municipal, préalablement à tout vote de budgets, établir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Il précise que les budgets seront votés sans engagement sur des opérations concrètes et pourront être modifiés par la prise de délibération de décisions modificatives ou par l'établissement de budgets supplémentaires.

6°) Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Le planning des permanences des bureaux de vote sera envoyé aux conseillers. Le Maire demande à chacun de ramener les clefs de la mairie avant la fin du mandat afin qu'elles puissent être remises aux nouveaux élus.

Si les travaux de l'école débutent avant la fin du mandat, le bureau de vote, qui se tient généralement à l'école des Pelands, pourra être déplacé dans les anciens locaux de la communauté de communes ou dans la salle du restaurant.

7°) Maxime MALJOURNAL a participé à la réunion annuelle du SIEA hier soir. Les travaux concernant l'installation de la fibre optique ont repris un bon rythme de croisière. Une automatisation a été mise en place et permet une installation rapide d'un nombre important de prises de connexion. Une industrialisation du processus est en cours et les errements de ces dernières années semblent être derrière nous. Le programme d'installation continue et devrait permettre une installation totale du réseau d'ici fin 2021, début 2022.

8°) Maxime MALJOURNAL indique que les travaux de réfection du chauffage de la salle de Judo ont commencé aujourd'hui (28 janvier 2020).

9°) Christine BRUYAT demande si les travaux de la salle de l'Amitié ont débuté. Le Maire répond que les travaux des toilettes sont faits et que les travaux du toit seront mis au budget primitif.

10°) Le Maire rappelle le repas des aînés et du CMAS le 16/02/2020. Jacqueline ROSSI a fait un appel aux conseillers pour connaître leur disponibilité pour apporter leur aide à l'organisation de cette journée.

La séance est levée à 19h45.